



M E T P A R K

Date de télétransmission :	29 septembre 2026
Date de retour de l'acte :	29 septembre 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20260929-1572-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, M. Frédéric GIRO, Mme Fatiha BOZDAG, M. Quentin BELAUBRE, M. Jean-François EGRON, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Mayeul L'HUILLIER.

Etaient excusés et représentés :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Mayeul L'HUILLIER, M. Gwenaël LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/05/01P

Procès-verbal du conseil d'administration du 22 juin 2026

PV N° 2026/04

Administrateurs présents :

Monsieur Christophe DUPRAT
Monsieur Quentin BELAUBRE
Madame Fatiha BOZDAG
Monsieur Olivier CAZAUX
Monsieur Jean-François EGRON
Monsieur Frédéric GIRO

Administrateur excusé :

Madame Géraldine AMOUROUX ayant donné pouvoir à M. DUPRAT

Est présent pour la DGFIP :

Monsieur Thierry MOUGIN, comptable public

Sont présents pour Bordeaux Métropole :

Monsieur Thibaut BALADON, direction générale mobilités
Monsieur Emmanuel GOUBET, direction générale mobilités
Madame Célia VILLAIN, inspection générale des services

Est présent pour les associations :

Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Est présent pour les représentants du personnel :

Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
Madame Céline BORDIN-MORA, directrice financière
Monsieur Rémi DOUET, responsable de la performance
Monsieur Guillaume LORA, directeur d'exploitation
Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable du service ressources humaines
Monsieur Olivier DEBOURGE, service ressources humaines
Madame Justine LEVEQUE, service ressources humaines
Madame Charlotte HIRIART, directrice administrative
Madame Charline HATINGUAIS, responsable du service commande publique
Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication
Monsieur Jean-Marie LACHAUD, chef du service de la fourrière
Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président constatant que le quorum est atteint ouvre la séance.

Info/2026/04/01 : évolution de l'activité

M. ANDREOTTI indique que le nombre d'abonnés au 31 mai dernier s'élève à près de 9 300 contre un peu plus de 9 357 à fin 2025 dont 7 940 abonnés pour véhicules légers 4 roues, 202 abonnements moto en progression certaine, 626 abonnements vélos en progression également et 529 autres abonnements. Les abonnements pour les deux roues qu'ils soient motorisés ou non progressent sensiblement depuis maintenant de nombreux mois. 18 abonnés bénéficient de l'offre pour personnes à mobilité réduite à moins 40 %, offre instaurée il y a maintenant deux ans dans l'hypercentre de Bordeaux et enfin près de 140 abonnés bénéficient de l'offre seconde voiture à moins 50 % pour le

résident de la ville de Bordeaux. Il rappelle que lorsqu'un résident bordelais bénéficie d'un abonnement en voirie, il peut, pour son 2^{ème} véhicule, profiter d'un abonnement à moins 50 % dans les parkings METPARK. Le nombre d'amodiés au 31 mai s'élève à 1 815. Au total, la Régie compte au 31 mai 11 113 usagers sous contrat, c'est-à-dire abonnés et amodiés, soit quasiment à peu près le même niveau que celui constaté au 31 décembre 2025 puisqu'il a été perdu seulement 33 usagers.

La fréquentation horaire continue de diminuer, - 1,5% ce qui est quand même relativement maîtrisé une fois de plus par rapport à bien d'autres opérateurs concurrents sur la place ou au niveau national. En effet, le niveau de recul au niveau national est plutôt de 5 à 6 points. La fréquentation abonnés augmente de 0,1%. Au cumul, un peu plus de 1 459 000 usagers ont fréquenté les parkings METPARK sur les 5 premiers mois de l'année contre un peu plus de 1 472 000 en 2025, soit une baisse globale de 0,9 %. Il fait remarquer que, dans le contexte actuel notamment d'augmentation vertigineuse des prix du carburant et d'une diminution de l'usage du véhicule, c'est un résultat largement correct.

Sur les 5 premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires est de 9 842 000 €, en recul de 0,8%, soit le même recul que la fréquentation. Par rapport à 2025 et sur la même période, le recul est de 75 000 €. Le chiffre d'affaires horaire demeure en retrait de 2,8 %, celui des abonnés augmente de 0,5 % et le chiffre d'affaires des amodiations de 2 %. Le chiffre d'affaires horaires représente la majeure partie en pourcentage du chiffre d'affaires de la Régie. Aussi, dès qu'il est enregistré une petite baisse en termes de fréquentation et de chiffre d'affaires horaires, cela se ressent très rapidement sur le chiffre d'affaires global. Est donné à titre indicatif comme à chaque conseil d'administration le top 3 des chiffres d'affaires horaires : toujours en premier la gare Saint-Jean, en 2 les Grands Hommes, en 3 Pey-Berland ; le chiffre d'affaires abonnés en numéro 1 Cité Mondiale, en 2 Paludate qui ne cesse de progresser ces derniers mois et qui pourrait devenir à terme le parking le plus important en termes de chiffre d'affaires abonnés et en 3 Gambetta dont la réhabilitation lui a donné un bon coup de pouce sur sa fréquentation et donc sur son chiffre d'affaires.

La Régie a traité en mai 2026 76 réclamations. Il rappelle que les services ont traité quelques centaines de réclamations depuis le début d'année à comparer à près de 1,5 million d'usagers accueillis, ce qui est quand même plutôt acceptable et honorable. Le parking le plus concerné par les réclamations en ce moment est Porte de Bordeaux du fait des travaux de réhabilitation en cours et qui devraient d'ailleurs se terminer très rapidement, d'ici 3 ou 4 mois.

Pour ce qui est du service public administratif, le nombre de véhicules entrés en fourrière sur les 5 premiers mois de l'année a connu une augmentation assez importante par rapport à la même période de l'année dernière. En effet, 4 642 véhicules ont été enlevés en 2025 et 5 054 en 2026, soit 412 véhicules de plus, + 9 %. 77 % des enlèvements sont sollicités par les polices municipales donc cela sous-entend qu'il y a 23 % qui l'ont été par la Police Nationale contre 82 % au 31 mai 2025. 80 % des enlèvements sont effectués sur la ville de Bordeaux. Pour résumer, la Police Nationale demande un peu plus d'enlèvements de véhicules et les polices municipales un peu moins. Sur les 5 premiers mois de l'année, parmi ces véhicules enlevés, 336 étaient des deux roues donc des motos et des scooters dont 86 % sur la seule commune de Bordeaux.

Sur l'ensemble de ces véhicules, 3 457 ont été récupérés par leurs propriétaires, soit 68% des véhicules enlevés. Ces chiffres restent sur la même tendance, c'est à dire qu'un tiers des véhicules mis en fourrière fait l'objet d'une destruction puisque leurs propriétaires ne viennent pas les récupérer. Le chiffre d'affaires au 31 mai 2026 est d'un peu plus d'1 M€, en hausse puisqu'il suit l'activité fourrière, + 118 000 € par rapport à la même période

2025. En effet, le nombre d'enlèvements a progressé, ce qui fait augmenter le chiffre d'affaires. La répartition par commune des enlèvements de tous les véhicules est donnée en annexe de l'information ainsi que la répartition des enlèvements des véhicules deux roues, information qui avait été demandée notamment sur le mandat précédent par la commune de Bordeaux.

M. le président remercie beaucoup le directeur général pour tous ces éléments. Il note une baisse quand même très maîtrisée de la fréquentation contrairement à ce qu'il pouvait être escompté du fait de la hausse du prix du gasoil et de l'essence qui aurait pu générer moins d'allers-retours donc moins de gens venant en ville pour se garer. Tout ceci reste quand même très maîtrisé. Il pense que l'attractivité notamment des nouveaux parkings fait que la Régie a gagné de la clientèle ce qui permet de compenser ceux où peut-être il y en a moins étant précisé que certains parkings sont en travaux comme Porte de Bordeaux et Cité Mondiale. Il ne faut pas oublier aussi que le parking Front du Médoc est fermé. Ce site n'était peut-être pas celui qui rapportait le plus en chiffre d'affaires mais aujourd'hui, il ne génère aucune recette mais par contre beaucoup de dépenses.

M. CAZAUX partage effectivement le fait que ces chiffres soient plutôt encourageants mais il se demande si la Régie a pris contact avec le maire de Bordeaux, M. CAZENAVE, sur l'impact des mesures de stationnement qu'il a annoncées pendant sa campagne et qu'il commence à mettre en oeuvre sur Bordeaux, à savoir le retour des places de stationnement en surface comme cela s'est fait à Tourny avec le retour de 20 places de stationnement. Il pense que ce n'est pas forcément une bonne nouvelle pour METPARK vu que son chiffre d'affaires baisse un petit peu. Ensuite, il y a quand même une autre mesure phare sur les parcs du centre-ville qui a été annoncée aussi par le maire de Bordeaux qui était les 2 H de stationnement gratuites. Le précédent maire n'avait pas la même politique et voulait que tout le stationnement se fasse en ouvrage pour que la surface soit dédiée à autre chose que du stationnement voitures. Quelles sont les relations avec le maire de Bordeaux en tant que président de METPARK et directeur général de METPARK ?

M. le président répond que des discussions ont lieu assez régulièrement, les relations sont permanentes entre METPARK, la direction de la mobilité de Bordeaux Métropole et les services de la ville de Bordeaux. Cela fait maintenant plusieurs semaines pour ne pas dire plusieurs mois que les discussions ont lieu et qu'à cet instant, aucune décision n'est prise sur le sujet. Concernant les 20 places de stationnement de Tourny, il pense qu'elles ne vont pas provoquer un séisme dans la répartition de stationnement sur l'échelle des 15, 20, 30 000 places qui existent sur Bordeaux et puis en l'occurrence c'est le concurrent de la Régie qui pourrait être impacté. Dans la vie et il ne l'apprendra pas à M. CAZAUX, le suffrage universel a le mérite de faire vivre la démocratie et aujourd'hui, il y a une autre politique qui est mise en place. La Régie est le bras armé de Bordeaux Métropole et elle applique ce qui lui est demandé d'appliquer. Cela a été comme ça depuis la création de cet établissement avec des majorités fluctuantes et la Régie a toujours cherché à appliquer ce qui lui était demandé tout en donnant son avis sur des éventuelles difficultés. Par contre, la seule chose qu'elle s'est engagée et qu'elle ne fera jamais c'est quelque chose d'illégal. La Régie a « payé » pour cela avec notamment des rapports de la Chambre Régionale des Comptes et de la Direction Générale des Finances Publiques. Tout ce qui est légal sera appliqué mais tout ce qui n'est pas légal ne le sera pas, telle est la feuille de route de METPARK.

Le jour où des mesures seront prises et si elles concernent des parkings en ouvrage gérés par la Régie, des délibérations seront présentées au sein de cette instance. Rien ne sera

fait sans que le conseil d'administration ait à délibérer sur une modification tarifaire ou sur une autre mesure. Il est arrivé à la Régie d'appliquer comme par exemple au Bouscat, à Pessac, à Mérignac ou à Bègles des mesures pour venir en appui de politiques municipales. Pourquoi est-ce que ce ne serait pas le cas à Bordeaux ?

M. CAZAUX répond que la clientèle des parkings est en grande partie sur Bordeaux, ce qui ressort avec la fréquentation et les chiffres, ce sont les parkings de Bordeaux qui « tirent » les chiffres vers le haut.

M. le président précise que cela est vrai notamment celui de la gare St Jean. Dès que la Régie aura quelque chose de plus précis, cela sera présenté à un prochain conseil d'administration, comme cela a été le cas pour les autres communes

M. CAZAUX ajoute que ces propositions étaient dans les mesures des 100 jours et les 100 jours vont bientôt arriver à terme, il voulait savoir s'il avait eu des avancées sur ce sujet.

M. le président répond que si tel avait été le cas, le conseil d'administration en aurait été informé.

Info/2026/04/02 : information concernant la passation et l'exécution des marchés passés par la Régie

Mme HATINGAIS indique que, depuis le dernier conseil d'administration, la Régie a notifié 4 marchés dont un appel d'offres, les modifications unilatérales pour la fermeture du parking Porte de Bordeaux à ses prestataires pour la suspension des prestations qui y sont associées, 46 bons de commande en exécution d'un accord cadre à bons de commandes pour le SPIC et 3 pour le SPA et ensuite 36 bons de commande correspondant à un besoin dont le montant est inférieur au seuil de procédure pour le SPIC et 6 pour le SPA. Tous les tableaux sont en annexe de l'information.

M. le président ajoute que, comme d'habitude, tous les tableaux sont joints à l'information pour une parfaite transparence.

Info/2026/04/03 : déroulement des travaux

M. SEGUIN propose de commencer par les photos de chantier de la rénovation en cours du parc Porte de Bordeaux qui est le 3^{ème} et avant dernier parc du MGP 1 à être rénové. Il rappelle que ce parking est dans la dernière phase de travaux puisque maintenant le site est fermé avec une réouverture prévue début septembre pour les prochains matchs de l'UBB. La commission de sécurité a été calée pour le 4 septembre. Le calendrier est tenu.

M. ANDREOTTI précise que l'UBB n'étant pas qualifié en phase finale, ils ont quitté

Chaban Delmas plus tôt que prévu, ce qui a permis de fermer le parking plus tôt et de réaliser les travaux.

M. SEGUIN indique que les travaux sont en cours sur les niveaux -1 et -2 et notamment l'installation du câblage du guidage à la place. Les photos suivantes montrent la mise en peinture de la structure au pistolet et le réservoir d'eau en cours de réalisation du système de sprinklage. En effet, l'eau de ville n'a pas un débit suffisant, ce qui oblige de faire comme une piscine avec un liner, ce qui servira de bassin tampon qui permettra de puiser l'eau. Cela a un coût non négligeable et surtout un poids qui impacte la structure du parking.

M. le président demande à quel niveau se trouve ce réservoir ?

M. SEGUIN répond au -1 près du sprinklage. Au sol, se trouvent des banches, des parois métalliques qui vont permettre de créer un mur en béton contigu à celui déjà existant. Ils vont donc couler du béton entre cette banche et le mur existant et vont les fixer avec des tirants et des plaques de serrage. Cette piscine a une contenance de 40 m³. Des percements sont créés au niveau des escaliers et des ascenseurs pour les rendre vitrés, plus accessibles, plus visibles et plus confortables. Les portes donnant accès aux ascenseurs resteront ouvertes comme sur Gambetta, ce qui rendra le site plus accueillant et en cas d'incendie, la porte se refermera toute seule.

M. GIRO souhaiterait savoir à quoi va servir la piscine ?

M. SEGUIN répond que c'est un réservoir d'eau dans lequel le système va pomper de l'eau pour pouvoir arroser et éteindre les feux dans nos parkings si jamais il y a des flammes. Ce réservoir compensera le débit d'eau de la ville qui est insuffisant parce que si le sprinklage était branché directement sur l'eau de la ville, le débit ne serait pas suffisant pour envoyer de l'eau dans toutes les têtes de sprinklage d'où la création de ce bassin qui est une réserve d'eau complémentaire sur lequel le système va puiser de l'eau.

M. ANDREOTTI ajoute que, comme M. GIRO a pu le voir, dans des parkings comme dans d'autres établissements recevant du public, il y a des petites têtes au plafond, ce qui s'appelle le sprinklage qui permet en cas de départ de feu de diffuser de l'eau en dessous. Comme le disait fort justement M. SEGUIN, si la Régie se branche sur le réseau de la ville, la pression de l'eau n'est pas suffisante donc en complément, il a été décidé de construire cette piscine pas pour les salariés de METPARK mais pour pouvoir y pomper dedans en cas de départ de feu.

M. GIRO demande si l'eau est recyclée régulièrement ou est-elle laissée ?

M. SEGUIN répond que l'eau reste dans le circuit et n'est pas recyclée. Des ajustements d'eau seront réalisés parce qu'elle s'évapore. Elle n'est pas jetée et elle est gardée. Les photos suivantes montrent les extracteurs et insufflateurs de désenfumage qui vont être remplacés. Ils seront un peu moins puissants du fait du sprinklage donc moins de besoins de désenfumer mais par contre, ils sont bien sûr bien plus économes. Les pistes de sortie du parking vont être remaniées et notamment les îlots en béton qui vont être élargis pour une meilleure giration des véhicules.

M. ANDREOTTI précise que les travaux de ce parking sont une fois de plus en avance sur le calendrier puisqu'il était prévu une fin des travaux en décembre voire en janvier et maintenant, ils seraient achevés plutôt en septembre-octobre. Une inauguration sera organisée avant son ouverture. La Régie prendra attache rapidement avec le cabinet du président de Bordeaux Métropole de manière à essayer de trouver une date la plus appropriée d'ici fin septembre début octobre pour inaugurer ce parking.

M. SEGUIN indique que les travaux du parc Cité Mondiale, 4^{ème} et dernier site à être rénové dans le cadre du MGP 1, devraient durer à peu près 16 mois. Il a été convenu avec la copropriété que la période de préparation du chantier soit engagée au mois de juin. Les travaux débuteront début juillet avec plusieurs phases dont deux importantes. Le parking sera fermé 2 mois en fin de chantier. Les travaux ont été phasés de manière à le laisser ouvert en partie. La 1^{ère} phase débutera en juillet et devrait durer 6 mois en commençant par les trois derniers niveaux, - 6, - 5 et - 4 qui seront fermés en partie ; les autres niveaux resteront ouverts. Ensuite, ce sera l'inverse, seront fermés le demi-niveau du - 4 jusqu'au - 1 et les autres niveaux en dessous seront ouverts. Il propose de diffuser quelques images de synthèse donnant une vision des futurs travaux qui seront réalisés dans ce parking. La première image de synthèse montre l'accès au parking. Aujourd'hui, ce site a 3 pistes et pour un meilleur confort d'usage, il a été décidé d'en supprimer une, les 2 pistes seront plus larges. A la demande des pompiers, un mur sera construit au niveau de la rampe d'entrée entre le quai de livraison de Cité Mondiale et la rampe. Ce mur séparera les deux établissements et sera embelli par une belle fresque MTPK. Au niveau des sorties, quelques places motos qui n'existaient pas ont été créées et toutes les places VL passeront de 2,30 m à 2,50 m. Elles seront plus larges pour plus de confort pour les usagers.

M. ANDREOTTI précise que le parking Cité Mondiale est le site qui accueille le plus d'abonnés, un peu plus de 900. La moitié du site va être fermée, il faut donc trouver des solutions de stationnement pour certains abonnés à qui il va être demandé de sortir du parc pendant les travaux. La Régie rencontre quelques difficultés car les négociations sont assez serrées pour pouvoir proposer du stationnement notamment en haut et en bas des allées de Chartres sur une partie du parking bus aujourd'hui et en haut sur une partie du site qui est exploité notamment par les chauffeurs de KEOLIS. C'est compliqué mais il faut absolument trouver des solutions alternatives aux abonnés qui doivent être déplacés dans les dix prochains jours. Il souhaitait souligner ce point.

M. le président ajoute en s'adressant à M. BALADON que la Régie a besoin de ces places pour la durée du chantier et ensuite, chacun reprendra possession de ces emplacements. Il n'a pas l'impression qu'il y ait une surfréquentation sur la partie haute de la place des Quinconces dédiée à KEOLIS. Cela veut dire qu'il serait possible peut-être de concentrer un petit peu les places réservées à KEOLIS et en laisser un peu aux abonnés de METPARK. Tout le monde y trouverait son compte et surtout les abonnés qui doivent quitter le parking pour permettre la réalisation des travaux dans de bonnes conditions et ceci sur 16 mois voire 18 s'il y a du retard. Il remercie M. BALADON de faire remonter cette demande à sa hiérarchie pour trouver une solution dans les jours qui viennent.

M. SEGUIN indique qu'en ce qui concerne le MGP 2, second marché global de performance pour la rénovation des parcs Victor Hugo, Camille Jullian et Victoire, du retard a été pris car la Régie a dû résilier le marché signé avec le programmiste suite à de grandes difficultés avec lui. Une nouvelle consultation a été lancée pour en désigner un nouveau, ce qui prend un peu de temps, 4 à 5 mois. 8 candidatures de différents groupements ont été reçues et vont faire l'objet d'une sélection à la fin du mois. Au prochain conseil d'administration, le nom des 3 groupements qui seront retenus et qui

seront admis au dialogue compétitif sera connu.

En ce qui concerne les METSTATION, locaux premium sécurisés dédiés aux mobilités douces, que la Régie déploie dans ses parkings, la METSTATION du parc de Pessac a ouvert le mois dernier dont quelques photos sont projetées montrant l'installation des équipements comme les arceaux et les casiers à code avec recharge électrique pour la moitié des casiers. Les photos suivantes montrent les plans de la future et prochaine METSTATION du centre commercial Mériadeck qui sera nettement plus grande avec une capacité de 150 vélos alors qu'à Pessac, elle a une capacité d'une quarantaine de vélos. Elle pourra accueillir 12 vélos cargos. La capacité actuelle va être doublée. Le local existant est situé entre les pistes de sortie et le local d'exploitation. L'accès de cette METSTATION se fera par les rampes véhicules partagées depuis le côté tramway. La sortie se fera par les rampes partagées côté poste. La consultation va être lancée la semaine prochaine. Les travaux devraient démarrer en octobre et durer près de 5 à 6 mois pour près de 350 000 €.

M. ANDREOTTI rappelle que la réhabilitation des locaux vélos en METSTATION aura quand même coûté à la Régie près de 3 M€ pour les mobilités douces. Il tenait à le souligner. Ce sont des concepts premium, comme le disait Miguel, avec tous les services possibles et imaginables pour les vélos, vélos-cargos, trottinettes, Il souhaite quand même marteler le message qui est bien celui qui avait été assigné à l'époque à la Régie qui est toujours aujourd'hui d'actualité qui est d'accompagner les transformations de la ville et surtout d'accompagner ce report modal vers les mobilités douces. METPARK est vraiment au cœur de son engagement en investissant donc 3 M€ pour créer des METSTATION un petit peu partout sur la Métropole où elle est implantée.

M. EGRON souhaite connaître le nombre de structures de stationnement pour les 2 roues sur la Métropole.

M. ANDREOTTI répond que la Régie gère 17 locaux vélos qui sont en train d'être transformés en METSTATION. Aujourd'hui, de mémoire, METPARK compte 9 METSTATION et à terme, il y aura près de 1 800 à 2 000 emplacements réservés aux mobilités douces, ce qui est quand même extrêmement conséquent notamment par rapport aux autres gestionnaires de parking. La Régie accompagne clairement en tant qu'établissement public les transformations de la ville et de ses usages. Il précise que la modique somme de 50 € par an donne accès à l'ensemble des METSTATION. Ce tarif comprend tous les services y compris la recharge électrique.

M. SEGUIN indique que les nouvelles installations de vidéoprotection déployées depuis à peu près deux ans sont des systèmes de caméras à base d'IA gérées par un logiciel spécifique, appelé vidéo management système, qui permet de détecter ou d'appréhender tout comportement répréhensible ou suspect. Cela s'est concrétisé par l'aménagement dans un premier temps du poste de supervision du PC central à Pey-Berland. Il précise que ce PC est aussi un peu un embryon du futur COMESS, Centre Opérationnel Métropolitain d'Exploitation, de Sécurité et de Sécurité, mis en sommeil pour l'instant par manque de place. La Régie espère pouvoir le développer rapidement parce que ce sera vraiment un plus pour la gestion des parkings.

M. ANDREOTTI ajoute que METPARK a largement amélioré les conditions de travail de

ses salariés qui étaient, il faut le reconnaître, pas très pertinentes. Donc, ce n'est pas le paradis, loin de là. Le paradis, comme le disait Miguel, ce sera le COMESS demain, mais aujourd'hui, le niveau de confort et de qualité de travail pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs a été réhaussé.

M. EGRON indique être confronté comme ses collègues à de l'insécurité dans sa commune. Le système de vidéoprotection mis en place détecte des comportements suspects grâce à l'IA. De quoi s'agit-il exactement car l'utilisation de l'IA est très réglementée notamment pour la reconnaissance faciale ?

M. ANDREOTTI répond que ce qui est interdit aujourd'hui par le législateur, c'est la reconnaissance faciale qui a été utilisée notamment à Nice sur certains grands événements et le Conseil d'État avait retoqué cette expérimentation. Par contre, ce qui est tout à fait possible de faire, grâce à l'IA, est la détection de comportements anormaux comme par exemple une personne qui va rester devant un véhicule pendant cinq minutes ou qui va être cagoulée ou armée d'une barre de fer. C'est ce qui est appelé des comportements anormaux. Aujourd'hui, dans quasiment toutes les grandes agglomérations de FRANCE, la vidéoprotection de voie publique intègre de l'intelligence artificielle qui permet dans un logiciel de programmer les comportements anormaux. Lorsque ceux-ci sont détectés, immédiatement, il y a une alarme qui est envoyée aux opérateurs qui permet bien évidemment de vérifier et de faire intervenir s'il le faut des moyens humains. Mais c'est très clair, détecter les comportements anormaux est tout à fait légal. Ce qui n'est pas aujourd'hui autorisé en FRANCE, contrairement à d'autres pays, notamment anglo-saxons, c'est la reconnaissance faciale. Bien évidemment, METPARK n'utilise pas du tout cette technologie puisqu'elle n'y est pas autorisée.

M. le président ajoute que peut-être la réglementation évoluera.

Info/2026/04/04 : informations relatives à la sécurité dans les parkings

M. LORA indique que, comme d'habitude, deux points sont faits dans cette information, la population dite marginale puis les casses. En ce qui concerne la population marginale, les chiffres arrêtés au 12 juin affichent depuis le début de l'année une nette progression. En effet, une recrudescence de la présence de ces populations au sein des parcs est enregistrée avec des progressions à trois chiffres, + 111 % avec 647 signalements déjà constatés en milieu de mois. 60 signalements ont été relevés seulement sur 12 jours sur le mois de juin contre 68 l'année dernière sur le mois entier. 22 parcs sont touchés par la fréquentation de cette population et 7 parcs concentrent 90 % malheureusement des incivilités : Victor Hugo, Saint-Jean, Victoire, Grands Hommes, Pey-Berland, Mériadeck et Alsace-Lorraine.

Sur la deuxième partie relative aux casses de véhicules, là par contre, c'est une nette satisfaction puisqu'effectivement, il est constaté depuis plusieurs mois puisque cela avait commencé déjà en fin d'année dernière sur les périodes de fête de fin d'année, une très forte diminution du nombre de casses dans les parkings. Il a été relevé sur 2-3 mois entre 1 et 5 casses. Le mois dernier, il y a eu une seule casse sur le parking de République. Depuis le début de l'année, les parkings impactés sont Victoire avec 15 signalements, Victor Hugo 13, Pey-Berland 15, Grands Hommes 12. Au total, 62% des incidents sont concentrés sur ces parcs.

M. le président précise que cette tendance se confirme pour les casses dans le bon sens même si le mois de juin n'est pas terminé. La diminution est importante depuis février c'est

sans doute concomitant à l'arrestation par les forces de l'ordre d'une ou deux bandes avec un jugement à la clé. Tant qu'ils sont à l'abri, il y a moins de casse mais cela ne durera pas malheureusement. Pour l'instant, cela est plutôt une bonne chose, c'est assez encourageant et c'est surtout bien pour les usagers parce que ce n'est pas intéressant de retrouver sa voiture vandalisée. Il y a eu des mois avec 50 casses même 63 en août 2024. Il recevait le matin les mails de Monsieur le directeur qui l'informait du nombre de casses. Par contre, sur les populations marginales alors même que le mois de juin est en cours, il y a une nouvelle recrudescence dans le sens inverse depuis le début de l'année. Tout ceci est quand même assez compliqué même si les chiffres de l'année 2026 ne sont pas comparables à 2024. Il faut continuer de traiter comme la Régie le fait même si ce n'est pas évident et il n'est pas sûr que les températures aident puisque même s'il ne fait pas frais dans les parkings, il fait moins chaud qu'au pic du soleil. Ces résultats sont plutôt positifs et il croit savoir aussi que les interventions de la police semblent beaucoup plus rapides, efficaces et nombreuses.

Info/2026/04/05 : présentation du tableau récapitulatif des primes et avantages en vigueur au sein de METPARK

M. ANDREOTTI indique qu'il lui paraissait important de montrer à ce nouveau conseil d'administration quel était le dispositif de primes et avantages mis en place à la Régie. Dans la fonction publique territoriale, il y a le salaire de base et ensuite un régime indemnitaire. Pour un salarié de droit privé, il y a le salaire de base et des primes et avantages. Sera présentée dans cette instance, une délibération portant sur des augmentations collectives et individuelles, il lui paraissait important que ce nouveau conseil d'administration puisse apprécier le dispositif salarial plutôt protecteur et bienveillant en vigueur au sein de la Régie. La liste est la suivante :

une prime d'ancienneté dont le montant annuel varie entre 240 et 1 440 €,
une prime d'assiduité de 1 800 € par an,
une prime de transport de 600 € brut par an,
une prime forfait mobilité durable de 600 € par an,
une prime d'aide à la 1^{ère} acquisition d'un vélo de 100 €,
une prime d'objectif de 1 200 € pour les cadres de niveau 1 et 2 000 € pour les cadres de niveau 2 et 4,
une prime de fin d'année qui correspond à 12/10^{ème}, les salariés sont rémunérés sur 13,2 mois,
une prime d'astreinte en fonction bien évidemment du nombre d'astreinte réalisée de 300 € par semaine,
une indemnité d'entretien de tenue professionnelle de 50 € par an,
une indemnité de régisseur,
une prime de formation de qualification,
une prime de panier jour et nuit de 6,96 € par jour,
des tickets restaurants à hauteur de 12,20 € par jour pris en charge à hauteur de 60% par l'employeur,
une prime individuelle annuelle de performance qui varie bien évidemment en fonction des salariés mais plafonnée à un mois maximum brut du salarié,
une augmentation collective ou prime collective si des NAO sont signées ce qui sera le cas cette année,
une prime d'intéressement ce qui sera le cas aussi cette année et qui sera versée à hauteur de 200 000 € à répartir entre les 160 salariés,
une cotisation retraite supplémentaire de 1,7 % pour les employés-ouvriers et les agents de maîtrise et de 5 % pour les cadres c'est à dire que la Régie cotise 5 % supplémentaire

pour les cadres et 1,7% pour les autres salariés tous les mois de manière à proposer une retraite plus conséquente en fin de carrière à ses salariés,
une mutuelle complémentaire santé prise en charge pour l'ensemble des membres de la famille à 100 %,
un compte épargne temps,
une réduction et aménagement du travail de 14 jours par an,
des congés payés de 28 jours par an,
des abonnements préférentiels sur les parkings,
une médaille du travail qui génère 305 € par médaille au bénéficiaire,
des majorations pour heure de nuit de 12 %,
des majorations pour heure de dimanche de 25%,
des majorations pour jour férié de 100%,
des pass salarié TBM pris en charge en partie par l'employeur.

Il pense avoir été exhaustif et n'avoir rien oublié. Il tenait à présenter le dispositif salarial et surtout d'avantages en tout genre qui est quand même plutôt favorable et tant mieux, assez protecteur, bienveillant et pertinent pour l'ensemble des salariés.

M. le président fait remarquer que les agents de la fonction publique territoriale ne sont pas logés à la même enseigne, loin de là.

M. CAZAUX souhaite avoir des renseignements sur la clé de répartition de la prime d'intéressement. Est-ce que c'est par salarié à part égale ou est-ce que c'est en fonction des revenus ? Ce dispositif est quand même assez protecteur comme Monsieur le directeur général l'a dit.

M. ANDREOTTI répond que la clé de répartition est simple. La prime d'intéressement est d'un montant de 200 000 € à répartir sur tous les salariés en fonction de leur assiduité. Il prend l'exemple d'un agent présent toute l'année, il touchera le maximum de la prime et celui qui a été absent par exemple 10 jours, il perd 10/365^{ème} mais qui sont réinjectés dans le global. Cela veut dire que les agents qui ont été absents font gagner un peu plus à ceux qui ont été présents toute l'année. A chaque jour d'absence est enlevé 1/365^{ème} de la prime qui est réinjecté dans l'enveloppe globale et profite donc aux salariés qui ont été présents toute l'année.

M. le président ajoute qu'il n'y a pas de différence entre les collaborateurs, quelle que soit leur fonction.

Mme BOZDAG souhaiterait avoir une précision sur les absences. Comment cela se passe lors d'un congé maternité ?

Mme LEPARMENTIER répond que le congé maternité est assimilé à du temps de travail effectif, cela ne réduit pas la prime d'intéressement.

M. ANDREOTTI précise qu'en 2025, METPARK a obtenu la note de 99 sur 100 sur l'index égalité homme-femme ce qui n'avait jamais été atteint dans l'histoire de la Régie.

Info/2026/04/06 : présentation du Bilan Social Individuel (BSI)

M. ANDREOTTI indique qu'avant de laisser la parole à Olivier DEBOURGE du service des ressources humaines, il souhaite le remercier pour l'excellent travail qu'il a réalisé et qui permet à chaque salarié de connaître et de retracer son évolution, sa carrière

professionnelle notamment sur un plan salarial sur les dernières années. Ce bilan donne de la transparence et de la lisibilité.

M. DEBOURGE précise que cela fait plusieurs mois qu'un travail est réalisé au service RH sur ce bilan social individuel qui va permettre aux collaborateurs de mieux lire leur carrière, leur parcours, leurs avantages pris en charge par la Régie. Ce bilan à la base est personnalisé et individuel. Il va retracer l'ensemble de la rémunération ainsi que les avantages des salariés de METPARK. Il détaille la rémunération sur les 4 dernières années. Un exemple anonymisé est présenté où sont retrouvés sur la partie du haut tous ces indicateurs, les éléments sur son parcours et la partie juste en dessous va représenter l'évolution de sa rémunération brute et de son salaire de base sur les 4 dernières années. La courbe permet de mieux visualiser son évolution salariale sur la partie centrale avec les primes sur les 4 dernières années ainsi que leur répartition. Sont retracés aussi tous les avantages qui sont financés par METPARK comme les avantages repas, la mutuelle, la retraite et tous les éléments divers comme l'intéressement et différentes primes intégralement financés par METPARK.

Ce bilan va permettre à chaque collaborateur d'avoir une vision claire et transparente de sa rémunération et de son évolution avec un historique sur les 4 dernières années de son parcours chez METPARK et tout ceci en toute simplicité. L'idée est de retracer tout cela sur un seul document qui sera remis en début d'année au collaborateur sur son coffre-fort numérique. Il pourra le télécharger ou l'imprimer à sa guise.

M. ANDREOTTI précise que chaque salarié va recevoir une fois par an ce bilan social individuel de manière à pouvoir comparer les progressions. Tous les salariés de la Régie ont tous eu des progressions ces 4 dernières années qui sont au moins au niveau voire même plus que l'inflation.

M. le président ajoute que les élus qui siègent au sein de cette instance le font à titre bénévole, ils ne touchent pas de rémunération, tout ceci est fait de manière tout à fait sympathique. Le seul avantage est une carte de stationnement.

M. LEVY demande si les élus ont droit à des dégrèvements pour les impôts ?

M. le président répond par la négative, cela fait partie du mandat métropolitain.

Info/2026/04/07 : indicateurs de performance comptable 2025

M. ANDREOTTI indique qu'il lui paraissait important de mettre à l'information ce retour des services de Monsieur MOUGIN, agent comptable, pour informer le conseil d'administration du niveau de qualité du traitement comptable et financier de la Régie et puis parce que ces indicateurs sont quand même nettement meilleurs que ceux de l'année précédente. Il en profite pour remercier bien évidemment les services de Céline BORDIN-MORA, directrice des finances, et bien sûr et surtout aussi les services de la DGFIP et de l'agent comptable, Monsieur MOUGIN qu'il remercie encore une fois vivement avant son départ dans 8 jours pour les « très grandes vacances ». Monsieur MOUGIN a beaucoup apporté à la Régie ainsi que ses services.

Mme BORDIN-MORA remercie le directeur général. Elle indique qu'en annexe se trouvent deux documents qui ont été produits par le CDL, le conseiller aux décideurs locaux, relatifs à l'évolution du contrôle hiérarchisé de la dépense, ce qui est appelé le CHD et à l'indice de pilotage comptable, l'IPC. Ces indicateurs sont établis dans le cadre du suivi annuel de la qualité comptable et financière des organismes publics locaux. Le contrôle hiérarchisé de la dépense et l'indice de pilotage comptable y constituent ainsi des outils objectifs d'évaluation de la qualité des procédures comptables et financières de la Régie. Les résultats obtenus au titre de l'exercice 2025 mettent en évidence une amélioration significative de la maîtrise des risques, de la qualité comptable et de la sécurisation des opérations financières de l'établissement au niveau du CHD. A titre informatif, une erreur est considérée comme significative dès lors que son montant excède le seuil de 100 €, ce qui est quand même un seuil assez bas. Au titre de l'exercice 2025, le contrôle a porté sur un peu plus de 2 200 lignes de mandat représentant un montant total de près de 45 M€. Les résultats obtenus témoignent d'une très nette amélioration de la qualité du processus de mandatement puisque le nombre total d'erreurs relevées a diminué de 42 %. Le nombre d'erreurs patrimoniales significatives a été réduit de plus de moitié et le taux de rejet exprimé en montant s'est établi à 7,95 % en 2025 contre 13,90 % en 2024. Ces résultats traduisent les effets des actions engagées par METPARK pour renforcer la fiabilité et la sécurisation de la chaîne de la dépense.

Au niveau de l'IPC, l'indice de pilotage comptable, le score global de METPARK est en très forte progression puisqu'il atteint près de 92 % en 2025. 22 items sur 24 ont été validés alors qu'en 2024, le taux était d'un peu moins de 70%, 16 items validés sur 23. Il faut savoir qu'au niveau de la performance de cet indicateur, un niveau supérieur à 90 % est très élevé. Aujourd'hui, METPARK a atteint un niveau de qualité comptable particulièrement élevé traduisant la robustesse de ses procédures financières et la mobilisation de l'ensemble des services concernés. Les résultats constatés par la DGFIP confirment ainsi les progrès réalisés par l'établissement en matière de fiabilité comptable et de maîtrise des risques financiers. Ils témoignent de l'efficacité des actions engagées et confortent la dynamique d'amélioration continue mise en oeuvre au sein de la Régie. Le détail des scores obtenus en 2025 et en 2024 sont en annexe.

M. MOUGIN indique que la Direction Générale des Finances Publiques réalise ces travaux pour toutes les collectivités et également pour METPARK qui est un établissement atypique. Ces résultats traduisent plusieurs choses dont notamment le fait qu'il y a une maturité des équipes au sein de la Régie sur les fonctions finances et ceci est important parce que c'est quand même le nerf de la guerre même si c'est de l'intendance. Quand l'intendance ne suit pas, l'armée ne peut pas suivre. Le contrôle hiérarchisé de la dépense ne fait plus l'objet d'un contrôle exhaustif. Il a noté aussi une autre amélioration c'est le délai de paiement en direction des fournisseurs. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas poursuivre les efforts parce qu'il y a encore des sujets d'amélioration en termes de qualité comptable. Plus le mandatement est fait de manière qualitative plus vite les règlements sont réalisés. Il souhaite faire passer ce message non pas à la direction des finances mais aux autres services qui génèrent du mandatement et de la facturation car plus le travail est fait rapidement et de qualité, et plus les filtres de contrôle sont allégés, plus vite le fournisseur est payé.

Les services de la DGFIP ne sont pas là pour embêter mais pour être sûrs que ce qui sort de METPARK est sécurisé parce que ce sont des fonds publics et que ses services

engagent une signature publique même si effectivement ce sont des paiements de prestations par les usagers mais ça reste quand même des fonds publics.

La qualité comptable peut paraître un peu éloignée et ésotérique mais le jour où il sera question de certification des comptes pour les collectivités locales, le terrain sera préparé. Effectivement, les services de la DGFIP sont un peu « les empêcheurs de tourner en rond » mais là aussi c'est l'assurance que les comptes publics présentés aux usagers et aux conseils d'administration sont des comptes sincères et cela il ne faut jamais le perdre de vue. Du moment où les fournisseurs sont payés rapidement et où les comptes sont présentés de façon transparente, le service public financier fonctionne bien. Il voulait remercier bien sûr la coopération entre ses équipes et celles de la Régie parce que sans ce travail de coopération, sans les réunions régulières, sans les échanges, les résultats ne seraient pas aussi bons. Il faut continuer dans ce sens quels que soient les acteurs qui « jouent cette belle pièce de théâtre ».

M. le président souhaite s'associer au nom du conseil d'administration à tous ces remerciements. Ayant un petit peu d'antériorité dans cette instance, il précise que la Régie revient de loin. Auparavant, les ratios n'auraient pas été aussi bons, ni de satisfécit de la part de la DGFIP qui a toujours été, même dans les périodes les plus compliquées, d'une aide et de conseils tout à fait pertinents ce qui a permis de progresser, d'avancer et d'être aussi au top aujourd'hui. Il souhaite remercier toutes les équipes pour le travail accompli.

M. DUBOS souscrit à ce qui vient d'être dit, la Régie revient de loin. Le document fait état de bons résultats dont cette instance peut se réjouir. Il avait juste une question sur des erreurs patrimoniales qui sont d'un niveau quand même encore un peu élevé. Quelles sont les explications par rapport à ces données ?

Mme BORDIN-MORA répond que jusqu'à l'année dernière, avec Madame MOLIA, l'ancien agent comptable, un gros travail sur le patrimoine de la Régie a été réalisé en intégrant les derniers parkings il y a peu. Il a été réalisé du « nettoyage » comptable et donc cela a pu entraîner des erreurs patrimoniales significatives

M. MOUGIN ajoute que plus des opérations de nettoyage sont réalisées, plus des anomalies apparaissent mais une fois qu'elles sont apparues, ensuite elles vont disparaître. C'est vrai que les montants peuvent être importants mais cela traduit le travail qui a été fait comme l'a rappelé Madame BORDIN-MORA sur la qualité de l'inventaire. Il ajoute que parfois il y a des rejets de certaines dépenses sur un mandat qui peut être d'un montant important mais cela ne veut pas dire que tous les mandats traités sont mal mandatés. Cela veut simplement dire que sur une opération, il a été vu quelque chose. Il faudrait aussi ramener ces montants à l'ensemble du budget des dépenses qui sont faites par METPARK.

Mme BORDIN-MORA indique qu'il est important de regarder ces indicateurs en valeur mais aussi en quantité. Par exemple, l'opération Gruet-Denis, opération qui n'a pas abouti avec la Métropole en 2014, a été nettoyée seulement cette année, cela a été assez long. Ce dossier fait partie des erreurs patrimoniales significatives mais reste du nettoyage. Ce

sont des choses qui avaient été identifiées.

M. le président précise que ce projet Gruet-Denis était d'utilité et cela a été un feuilleton très long. Il remercie les équipes pour ce travail.

Info/2026/04/08 : digitalisation du parcours client : vente en ligne et nouvelles fonctionnalités sur l'application METPARK

Mme GAUTHIER indique qu'elle va partager cette présentation avec Emma LEGRAS, chef de projet IT. En effet, la Régie va développer la vente en ligne avec pour premier objectif de fluidifier le parcours client. Aujourd'hui, pour souscrire un abonnement, la plupart des clients doivent se déplacer et venir au siège. Le but est de remédier à cela dans les jours qui viennent. L'objectif, au-delà du parcours client, va être également de développer le chiffre d'affaires puisque le canal de vente sera plus efficace et de centraliser l'intégralité des offres sur les espaces en ligne et de réduire le temps de gestion des dossiers pour l'équipe commerciale.

En termes de digitalisation, le travail a démarré en 2024 avec une refonte du site internet qui a permis de donner plus de visibilité aux offres pour les particuliers et pour les entreprises. A été aussi lancée fin 2023 l'application METPARK disponible sur Apple Store et Google Play. A partir du 1^{er} juillet, ces deux canaux vont devenir des points centraux de la vente en ligne avec pour objectif à terme de pouvoir accéder à l'ensemble des offres à partir du site internet et de l'application METPARK. L'intégralité de l'offre sera disponible comme l'ensemble des abonnements voitures, motos et vélos METSTATION.

M. ANDREOTTI précise que la mise en place de la tarification METSTATION à la demi-journée ou à la journée devrait réjouir les services de M. BALADON qui depuis un an et demi demandaient ce type de tarification. Il est sûr que la direction générale Mobilités appréciera l'effort réalisé par METPARK à compter du 1^{er} juillet prochain qui fera l'objet de la présentation d'une délibération à cette séance.

Mme GAUTHIER indique qu'il sera proposé aux clients deux forfaits, demi-journée et journée, pour les METSTATION, la réservation de place sur plusieurs parkings notamment sur une dizaine à partir du 1^{er} juillet, également la carte à décompte et MET'EXPRESS, nouveau service qui permettra de rentrer et de sortir des parkings avec l'application donc sans ticket, sans règlement sur les bornes, directement à partir de l'application.

Mme LEGRAS propose de faire un petit comparatif sur ce qui est mis en place aujourd'hui et l'objectif de demain. La cible est l'espace client qui permet uniquement aujourd'hui de faire une partie des abonnements qui sont vendus, c'est à dire l'abonnement permanent, la carte à décompte, la liste d'attente et la réservation de place sur deux parkings. L'objectif d'ici la fin de l'année est d'ouvrir tous les produits et services que Virginie a proposés. Comme le montre le planning, d'ici la fin de la semaine prochaine, la 1^{ère} version de l'espace client va être en ligne avec les premières fonctionnalités dont une partie des abonnements, la réservation de place étendue, la carte à décompte et les listes d'attente. Pendant l'été, il y aura l'ouverture des METSTATION à l'horaire et à la rentrée, de nouveaux types d'abonnements seront proposés et en fin d'année, les abonnements renouvelables avec prélèvement par la DGFIP, le MET'EXPRESS et le B2B.

Pour l'application mobile, les travaux vont commencer dès cet été. Elle propose de diffuser une petite démonstration du nouvel espace client. Dans la partie « mon compte », le client va retrouver toutes les informations dont les cartes à décompte, les abonnements et pourra ajouter et modifier une plaque d'immatriculation, prolonger les réservations et

accéder au QR code d'accès et enfin télécharger toutes ses factures.

M. ANDREOTTI précise qu'il est très important de retenir que le parcours client est extrêmement souple puisque tout pourra être fait depuis le domicile, ce qui n'est pas du tout le cas à présent et surtout le nombre d'étapes de souscription d'un abonnement est réduit.

Mme GAUTHIER indique que le nombre d'étapes est divisé par 5, c'est-à-dire que le site de vente en ligne actuel permet la souscription d'abonnements mais en passant par 26 ou 27 étapes et sur une offre très limitée donc cela limite très clairement les ventes. L'objectif était vraiment de fluidifier et de pouvoir acheter un abonnement en 3 clics.

M. ANDREOTTI ajoute que le client devra passer 4-5 étapes, ce sera quand même extrêmement simple de souscrire un abonnement, c'est une vraie amélioration du service public proposé aux administrés et aux abonnés.

Info/2026/04/09 : rapport d'activité IRVE 2025

M. le président propose, comme la Régie s'y était engagé lors de la signature du contrat de concession avec TotalEnergies, de présenter un bilan annuel au conseil d'administration.

M. ANDREOTTI indique que ce premier bilan pour l'année 2025 est un point d'étape. En effet, le déploiement des 1 500 bornes est en cours. Il lui semblait intéressant dès à présent sur les 700 points de charge installés de faire un premier retour sur leur utilisation, les volumes financiers et les temps de charge de manière à ce que le conseil d'administration ait une totale information sur ces points de charge surtout dans la période actuelle qui est extrêmement sensible.

Mme GAUTHIER propose de reprendre les chiffres clés du rapport. En termes d'offres, il faut distinguer deux parcours qui sont bien distincts. L'offre visiteur est assez simple, c'est-à-dire que le client se présente dans le parking, se branche à une borne et procède au paiement. Il achète donc une recharge avec sa carte bancaire ou une carte de mobilité électrique. Le deuxième parcours concerne les abonnés METPARK qui peuvent bénéficier du tarif préférentiel de 7 € par mois. Au 31 décembre 2025, ont été installés 633 points de charge avec un taux de disponibilité plutôt excellent de 97,5 % sur 2025, il était même de 98 % en décembre. Ce taux de disponibilité est supérieur aux moyennes nationales ce qui est plutôt un bon résultat. Par contre, en termes d'usage, l'activité est encore inférieure aux prévisions. En effet, en 2025, 11 700 charges ont été facturées pour un chiffre d'affaires de 119 000 € avec une énergie de 1,7 kWh. C'est un faible nombre de transactions qui ne permet pas d'atteindre les objectifs définis par TotalEnergies au niveau de son compte d'exploitation prévisionnel.

En termes d'usage, il est constaté de forts contrastes. Deux parkings « tirent leur épingle du jeu » : le parking Gambetta, premier parking équipé qui concentre plus de la moitié des utilisateurs et le parking allées de Chartres qui affiche des performances plutôt positives liées à une offre exclusivement de bornes de recharge rapide et surtout une belle visibilité puisque ce site est visible de la voirie. Le taux d'occupation moyen des points de charge est faible, moins de 1 % sur l'ensemble du réseau. La durée de stationnement hors charge est significative puisqu'en moyenne, les usagers restent stationnés environ 112 minutes après la fin de leur recharge ce qui limite la rotation des places. Pour améliorer cette performance, la Régie travaille donc avec TotalEnergies sur 5 axes de développement qui vont être déployés en 2026 :

la mise en place d'une offre de privatisation notamment pour les entreprises qui ont des flottes de véhicules électriques,
l'instauration d'une gratuité de stationnement de 30 mn pour les clients qui veulent utiliser la recharge rapide qui sera certainement lancée à partir de septembre,
la révision de la grille tarifaire liée à l'offre Charge METPARK car peu d'abonnés ont retenu cette option qui va être retravaillée,
l'acceptation de la carte Fleet de TotalEnergies, ex-carte Gr de TotalEnergies, qui aujourd'hui n'est pas acceptée dans les parkings de la Régie mais qui l'est sur les bornes de recharge. METPARK va y remédier de manière à fluidifier le parcours client qui pourra payer son parking avec la carte Fleet et payer également sa recharge,
et enfin, un travail va être réalisé sur une tarification et une signalétique dissuasives pour libérer les places équipées de borne de recharge occupées par des véhicules ventouses qui sont soit des véhicules thermiques, soit des véhicules qui ne sont pas en charge.

Un travail est mené de concert avec TotalEnergies pour améliorer ces performances et la Régie poursuit le déploiement puisque le palier des 1 000 points de charge installés va être atteint.

M. ANDREOTTI ajoute que Monsieur le Président proposera au Président de Bordeaux Métropole, s'il le souhaite, d'organiser un petit moment solennel et convivial pour fêter le millième point de charge installé. Il précise notamment pour les nouveaux membres du conseil d'administration, que METPARK a décidé en 2024 de partir sur une concession publique pour l'installation de 1500 points de charge pour 15 ans. Cette concession a été signée avec TotalEnergies qui bien évidemment en contrepartie assume tout l'investissement, accessoirement porte le risque et verse une redevance annuelle forfaitaire à la Régie qui pourrait être complétée si jamais un jour cela devient très rentable par un pourcentage sur le chiffre d'affaires. Il faut bien comprendre que c'est un dispositif plutôt protecteur puisque la Régie a investi 0 € avec le versement d'une petite redevance chaque année par Total et puis surtout METPARK participe à l'effort d'électromobilité prôné par la Métropole depuis des années et encore plus depuis ces derniers temps. L'installation de 1 000 points de charge c'est important puisque c'est la plus grande concession publique de points de charge de France. Il faut s'en féliciter même s'il reste encore des marges de progression pour vulgariser cette offre pour la rendre plus visible et plus accessible.

M. le président demande quand est-ce que seront appliquées les mesures annoncées dans l'information ?

Mme GAUTHIER répond qu'un travail est mené sur les 30 mn de gratuité sur les charges rapides pour une mise en place en septembre, la carte Fleet devrait être opérationnelle à la rentrée et la signalétique est déjà en place sur la quasi-totalité des parkings pour les véhicules ventouses et ce qui est un petit peu plus compliqué, c'est l'offre de privatisation pour les entreprises qui nécessite des ajustements plus urgents.

M. le président précise que la carte Fleet est importante parce que les véhicules sont équipés de cette fameuse carte. La Régie s'était engagée à faire un point et le prochain objectif c'est la millième borne.

Affaire 2026/04/01P : procès-verbal du conseil d'administration du 26 mai 2026

M. le président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière réunion. Aucune remarque n'est faite, le procès-verbal est adopté.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/04/01P

Affaire 2026/04/02P : augmentations salariales et primes individuelles annuelles de performance

M. ANDREOTTI indique qu'il a été décidé, conformément à une délibération votée le 16 octobre 2019, d'octroyer des primes et ou des augmentations individuelles de performance en fonction, il le rappelle, de l'assiduité, de l'investissement, de l'implication et des résultats obtenus. Au 1^{er} janvier 2026, METPARK comptait 165 salariés répartis en 91 ouvriers-employés, 50 agents de maîtrise et 24 cadres. Cette année, les augmentations individuelles de salaires mensuels vont concerner 33 salariés répartis en 19 ouvriers-employés, 8 agents de maîtrise et 6 cadres et représenteront un volume financier total d'un peu plus de 2 700 € bruts par mois. Les primes individuelles vont représenter cette année un peu plus de 10 600 € et vont concerner 20 salariés répartis en 8 ouvriers-employés, 10 agents de maîtrise et 2 cadres. Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser le directeur général à mettre en paiement ces augmentations salariales et primes individuelles annuelles de performance visant à reconnaître l'investissement professionnel des salariés de la Régie.

M. le président remercie pour ces explications. C'est une délibération présentée tous les ans.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/04/02P

Affaire 2026/04/03P : protocole d'accord NAO 2025

M. ANDREOTTI propose de présenter les évolutions de salaire et avantages collectifs qui ont été décidées dernièrement avec les délégués syndicaux représentatifs au sein de la Régie qui sont au nombre de 5. Il se réjouit d'avoir obtenu cette année la signature d'un protocole d'accord. 4 syndicats représentant 83,15 % des salariés, les syndicats CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO, ont validé l'accord, seul le syndicat Sud n'a pas répondu et n'a pas souhaité donner suite. Les points essentiels de cet accord sont :

une revalorisation du montant du panier de nuit à hauteur de celui qui était de jour, passant de 6,09 € à 6,86 €,
une revalorisation du ticket restaurant à 12,20 € au lieu de 11,97 €, maximum légal du plafond d'exonération qui est en vigueur au 1^{er} juillet 2026,
le forfait mobilité durable va être porté à 600 € au lieu de 400 €,
une prime de transport sera portée également aussi à 600 € au lieu de 400 €,
une augmentation collective du salaire de base des ouvriers-employés et des agents de maîtrise de 0,9 % à compter du 1^{er} juillet. Il précise que l'effort est porté sur les salaires les moins importants. L'augmentation collective de 0,9 % est au niveau de l'inflation de 2025,
la suppression de la prime Front du Médoc qui n'avait plus lieu d'être du fait que ce site est fermé depuis deux ans et demi,
une harmonisation des temps de travail de nuit pour les opérateurs spécialistes ce qui permettra notamment à certains d'entre eux de gagner 3,5 jours de congé par an,

la prime d'ancienneté en vigueur depuis des années pour les employés-ouvriers et les agents de maîtrise va être généralisée et introduite pour les cadres, selon les mêmes modalités d'attribution et sur les mêmes montants,
une augmentation du plafond du compte d'épargne temps à 90 jours au lieu de 60 jusqu'à présent pour les salariés de 55 ans et plus en ayant pour objectif que ces salariés prennent ces 30 jours supplémentaires de manière à pouvoir, s'ils le souhaitent, partir en retraite plus tôt.

Les deux parties enfin s'engagent à échanger au 2^{ème} semestre 2026 en comité social économique sur l'organisation du temps de travail au sein de la Régie. Il compte sur les délégués syndicaux et représentants du personnel pour faire avancer ce dossier. Le protocole d'accord est en pièce jointe de la délibération.

M. le président précise que c'est un bon accord.

M. LEVY indique qu'il aurait pu être meilleur.

M. le président répond que c'est le jeu de la négociation. Il préfère qu'il y ait un accord plutôt qu'un constat de désaccord car tout le monde est pénalisé. L'accord est toujours une bonne solution.

M. LEVY ajoute que pour une fois il est d'accord avec M. le président

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/04/03P

Affaire 2026/04/04P : délégation donnée au directeur général en matière de commande publique

Mme HATINGAIS indique qu'il est proposé d'actualiser la dernière délibération présentée au dernier conseil d'administration afin de la simplifier dans un souci d'efficacité et de souplesse de fonctionnement de la Régie. Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à préparer, passer, prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, les modifications de contrats dont les avenants ainsi que le règlement des marchés, des accords-cadres d'un montant inférieur à 216 000 € H.T, seuil pour les marchés de fournitures et services et de 1 M€ pour les marchés de travaux, de signer tous les documents et de résilier comme c'était le cas pour motif d'intérêt général les marchés et contrats publics passés par la Régie et mener toutes les discussions pour ce faire.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/04/04P

Affaire 2026/04/05P : autorisation de signer le marché 2026FCS0007 relatif aux prestations de nettoyage des parkings et des locaux de la Régie METPARK

Mme HATINGAIS indique que la Régie a lancé le 20 mars dernier une procédure d'appel d'offres pour la réalisation des prestations de nettoyage des parkings et des locaux de la Régie. Le contrat est un accord cadre d'une durée de 24 mois tacitement reconductible une fois par période de 24 mois et décomposé en trois lots. 9 plis ont été reçus dans les délais impartis et à la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres réunie le 16 juin dernier a attribué chacun des trois lots à la société SAMSIC II qui a été classée première

du classement. Le montant de chacun des lots au regard du détail quantitatif estimatif est pour le lot 1 : 2 767 908,59 € H.T, pour le lot 2 : 227 402,88 € H.T et pour le lot 3 : 24 022,80 € H.T. Il est donc proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer avec la société SAMSIC II chacun des trois lots relatifs à la réalisation des prestations de nettoyage ainsi que les avenants d'un montant inférieur à 5 %.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/04/05P

Affaire 2026/04/06P : avenant à la convention de groupement de sécurité incendie – Parking centre commercial Mériadeck

Mme HIRIART précise que la société INCITÉ est propriétaire de la résidence Château d'Eau et d'un petit parc de stationnement qui jouxte le parking centre commercial Mériadeck exploité par METPARK. Pour le SDIS, ces deux parkings constituent un ensemble unique et doivent faire l'objet d'une direction unique en matière de sécurité incendie. C'est dans ce contexte qu'une première convention avait été signée entre METPARK et INCITÉ pour encadrer les modalités de la mise en oeuvre de la mission de responsable unique de sécurité (RUS) qui est confiée à METPARK. La convention arrive à son terme. Les parties se sont rapprochées et ont décidé de la renouveler et d'en modifier certains de ses termes. Un avenant a été établi et prévoit qu'en contrepartie de la mission de RUS effectuée par METPARK, la Régie refacturera à INCITÉ des frais de maintenance ainsi que des frais relatifs au personnel de la Régie détaché sur site pour effectuer sa mission. Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser Monsieur le directeur général à signer l'avenant joint à la délibération.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/04/06P

Affaire 2026/04/07P : avenant à la convention entre METPARK et AGORA CINEMAS – Parking MEGARAMA

Mme HIRIART précise que la société AGORA CINEMAS exploite le cinéma MEGARAMA à Bordeaux situé au-dessus d'un parking souterrain d'une capacité de 526 places. Une première convention avait été signée entre la société et METPARK qui avait confié la surveillance de nuit du parking à la Régie. Un premier avenant avait été régularisé en 2023 puis une nouvelle convention avait été signée qui arrive à terme en juillet 2026. Les parties ont décidé de toujours travailler ensemble et de renouveler la convention dans les mêmes termes. Il est proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer l'avenant joint à la délibération.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/04/07P

Affaire 2026/04/08P : avenant à la grille tarifaire 2026 : nouveaux forfaits METSTATION

Mme GAUTHIER indique que la Régie va pouvoir proposer aux visiteurs d'accéder aux METSTATION sans prendre un abonnement. Deux forfaits ont été créés : un forfait journée pour un montant de 3 € et un forfait demi-journée pour un montant de 2 €.

M. ANDREOTTI rappelle que jusqu'à présent, les clients avaient deux possibilités : un abonnement mensuel à 10 € et un abonnement annuel à 50 €.

M. le président précise que M. BALADON doit être très satisfait de ce nouveau produit.

M. BALADON ajoute que ce n'est pas forcément à titre personnel parce qu'il a son abonnement aux METSTATION mais c'était quelque chose qui était extrêmement demandé notamment par les partenaires touristiques et par la direction du tourisme de la Métropole. Il pense que ce produit aura du succès et il proposera à ses collègues de la direction du tourisme de prendre attache avec les services de la Régie pour communiquer autour de ce dispositif.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/04/08P

Affaire 2026/04/01F : liste des créances des contrevenants décédés

Mme BORDIN-MORA précise que deux fois par an est présentée cette liste. Pour mémoire, plus d'un tiers des véhicules mis en fourrière ne sont pas récupérés par leurs propriétaires. Sur la période de facturation qui couvre les exercices 2020 à 2026 et selon l'état des restes à recouvrer issus du logiciel Helios, il ressort deux cas de figure : 2 contrevenants déclarés décédés après la mise en fourrière de leur véhicule pour la somme de 452 €. Ce montant étant faible, il n'apparaît pas nécessaire d'aller rechercher les héritiers. Ensuite, cela concerne 19 contrevenants déclarés décédés avant la mise en fourrière de leur véhicule pour la somme de 4 068 €. Ces personnes n'ont pas fait le changement de propriétaire lors de la cession de leur véhicule et ensuite sont décédées et malheureusement METPARK n'a aucun moyen de connaître le nouveau propriétaire. Cela rend donc le recouvrement forcé impossible. En accord avec l'agent comptable, le recouvrement de ces créances ne peut raisonnablement aboutir et la Régie propose d'annuler ces 21 créances pour la somme totale de 4 520 €. Elle précise que le détail de ces sommes est donné en annexe de la délibération.

M. ANDREOTTI précise que cette délibération étant publique, le tableau en annexe sera anonymisé lorsqu'elle sera transmise à la Préfecture de manière bien évidemment à ce que le public ne puisse aller repérer les gens qui sont dans cette situation.

M. le président fait remarquer qu'un contrevenant est décédé en 2012 et la voiture a été mise en fourrière en 2021 et l'autre contrevenant est décédé en 2009 et le véhicule a été mis en fourrière en 2026. Tout cela pour dire que le fichier des cartes grises est un fichier extrêmement mal tenu. C'est une catastrophe.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/04/01F

M. le président tient à remercier les membres de cette instance à qui il souhaite de bonnes vacances. La prochaine séance aura lieu le 29 septembre 2026.

Fin de la réunion à 11 H 30

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 29 septembre 2026

Pour expédition conforme

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CD', written over the word 'Président'.

Christophe DUPRAT